


LE BASSIN DE POMPEY EN MOUVEMENT



Synthèse
Janvier 2013



Le projet de territoire constitue un véritable scénario pour l'action publique des 20 années à venir sur le Bassin de Pompey.

Son ambition est de créer les conditions d'une **nouvelle dynamique d'aménagement et de développement** du territoire :

- renforcer ses nombreux atouts (cadre de vie, tissu économique, offre de services et de logements),
- affirmer sa position de pôle attractif et d'équilibre dans l'axe Nancy/Metz et Toul/Pont-à-Mousson,
- conforter les actions engagées de l'agenda 21 pour un développement durable respectueux des hommes et de leur environnement.

Le Bassin de Pompey dispose d'un environnement favorable afin d'impulser cette nouvelle dynamique.

Il doit cependant relever **deux défis majeurs**

- attirer de jeunes ménages,
- maintenir, développer et adapter ses services et ses équipements,

pour répondre à **deux objectifs**

- accueillir près de 3 000 nouveaux habitants
- créer plus de 1 200 emplois.

Après un diagnostic partagé, le document d'orientation stratégique, sur la base des six enjeux arrêtés, définit leurs conditions de réalisation en terme de développement, d'aménagement et d'équipement.

Avec plus d'une trentaine de rencontres, 180 personnes mobilisées (élus et techniciens) réunis en ateliers, cette réflexion forme le socle d'un plan d'actions. Il guidera les décisions des politiques publiques à mener sur le moyen et le long terme, jusqu'à l'horizon 2030...



Six enjeux ont émergé lors des ateliers de partage du diagnostic et guident cette stratégie

- 1** Renforcer les fonctions de pôle urbain d'équilibre dans le Scot Sud 54 au sein du Pays du Val de Lorraine : **le Bassin de Pompey s'affirme comme un territoire qui compte entre Nancy et Metz.**
- 2** Créer une nouvelle urbanité territoriale dans les programmes d'aménagement, de développement et de mobilité : **le Bassin de Pompey se définit comme un territoire d'équilibre.**
- 3** Encourager le désenclavement Est-Ouest et le désengorgement du sillon lorrain pour créer de nouvelles synergies de développement et de déplacement : **le Bassin de Pompey se positionne en carrefour d'échanges.**
- 4** Déployer la démarche d'excellence territoriale au service du cadre de vie et d'une offre de services équitable et de qualité : **le Bassin de Pompey confirme sa vocation de territoire de bien-être et de solidarité.**
- 5** Porter une politique de l'habitat durable ambitieuse, garante de l'équilibre social et territorial : **le Bassin de Pompey se détermine comme un territoire attractif.**
- 6** Offrir une image durable renouvelée et rayonnante du territoire : **le Bassin de Pompey s'identifie comme un territoire dynamique.**

Pour créer des emplois et accueillir de nouveaux habitants

p. 4

S'appuyer sur une économie productive	4
Renforcer les services aux entreprises	4
Soutenir l'offre de services aux habitants, aux salariés et aux touristes	5
Promouvoir l'excellence Eiffel Énergie	6

Pour un territoire toujours plus attractif

p. 7

Respecter les spécificités du Bassin et imaginer la ville de demain	7
Améliorer l'accessibilité des équipements et services	8
Valoriser les atouts naturels	9
Soigner l'aménagement de tous les espaces publics	9

Pour bien vivre le Bassin de Pompey au quotidien

p. 10

Favoriser l'égalité d'accès aux services publics des habitants	10
Une offre de service reconnue à l'échelle de la métropole lorraine	10
Une offre de proximité équilibrée et de qualité	11

Pour créer des emplois et accueillir de nouveaux habitants "Une dynamique de développement économique durable et diversifié"

Aujourd'hui

Un tissu économique et industriel diversifié

Avec 4 000 salariés et 120 entreprises, premier parc urbain et technologique lorrain porteur de la labellisation environnementale ISO 14001, le Parc Eiffel Énergie est une force industrielle remarquable. Il caractérise aujourd'hui l'identité économique du Bassin de Pompey. Plus largement, la politique de développement économique a permis l'implantation et le maintien des entreprises sur le territoire, avec une occupation presque intégrale des zones d'activités du Bassin. L'économie productive s'appuie sur une diversité de TPE et PME autour de quelques gros employeurs locaux (Délipapier, Brasseries de Champigneulle, Leclerc, Novasep, Crown Bevcan, etc.) favorisant ainsi une stabilité de l'emploi.



Sur le plateau : zone artisanale de la Haute Épine à Saizerais

Demain

S'appuyer sur une économie productive

Les futures politiques de développement du Bassin de Pompey devront conforter cette position industrielle et répartir géographiquement l'offre économique. L'enjeu est également de favoriser l'équilibre entre les différents secteurs d'activité tels que l'industrie, l'artisanat, les services...

Comment ?

- Diversifier l'offre d'implantation des entreprises en élaborant une nouvelle stratégie d'aménagement durable des zones d'activités au-delà du fond de vallée.
- Gérer le portefeuille foncier et immobilier pour anticiper les mutations économiques.
- Soutenir la création d'entreprises et l'accompagnement de projets par la mise à disposition d'une ingénierie.

Par exemple...

L'espace artisanal de la Haute Épine à Saizerais associe accueil des nouvelles entreprises et accueil de nouveaux habitants en offrant aux artisans, avec l'implantation de leur activité, la possibilité de réserver un espace d'habitation.

Demain

Renforcer les services aux entreprises

Le Bassin de Pompey se différencie en offrant des services "sur mesure" aux entreprises et à leurs salariés.

Comment ?

- Renforcer les échanges avec les entreprises et leur mise en réseau en déployant et soutenant des actions collectives (forum des entreprises, annuaires des entreprises...).
- Favoriser l'installation de services liés à la vie de l'entreprise : restauration, pôles de formation, services de l'emploi et de l'insertion...
- Étendre la labellisation environnementale ISO 14001, déjà obtenue par le Parc Eiffel, à l'ensemble des zones d'activités.

ZOOM

L'économie présentielle repose sur l'activité induite par la présence d'habitants, de salariés ou encore de touristes sur un territoire donné. Elle est à l'origine de nombreux emplois dans le commerce et les services, et se doit, à ce titre, d'être soutenue. En effet, une garde d'enfant, un déjeuner au restaurant, une coupe de cheveux, un spectacle... sont autant de services générateurs d'emplois.

Par exemple...

Le Bassin de Pompey développe un pôle tertiaire, projet immobilier d'envergure destiné à accueillir des activités professionnelles, des entreprises, des espaces de formation, des services... alliant mutualisation des espaces et qualité environnementale.



Projet pôle tertiaire sur le Parc Eiffel Énergie

Demain

Soutenir l'offre de services aux habitants, aux salariés et aux touristes

Le développement équilibré de l'emploi passe par une économie productive locale tonique aux activités diversifiées, et notamment par un soutien aux commerces, au tourisme et aux services. Ces actions se font en lien avec la dynamique démographique soutenue par la politique de l'habitat du Bassin de Pompey. L'objectif affiché est de voir la population du territoire augmenter de 3 000 habitants à l'horizon 2030 créant ainsi près de 1 300 nouveaux emplois.

Comment ?

- Attirer et accueillir de nouveaux habitants en proposant des conditions favorables et une offre de logement adaptée sur le Bassin.
- Assurer la qualité de vie et l'accessibilité des centres-villes (aménagement des rues, stationnement, qualité paysagère...).
- Développer l'offre d'éducation et de formation.
- Maintenir une offre de soins adaptée et diversifiée en élaborant avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) un contrat local de santé.
- Soutenir et renforcer l'offre culturelle et de loisirs existante.

Par exemple...

- Création d'un campus consacré aux technologies et aux services de l'autonomie qui s'inscrit dans l'optique de développement d'une offre innovante en matière de formation supérieure sur le Bassin de Pompey.
- Création d'un Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) permettant la mise en place d'animations collectives ou d'appui à la rénovation des locaux commerciaux.

Demain

Promouvoir l'excellence Eiffel Énergie

La vallée industrielle n'est plus un mille-feuille de zones d'activités mais bien un lieu agréable où l'on vit, travaille, étudie, consomme et se divertit. Ce statut de parc urbain technologique est à conforter à travers notamment le développement d'infrastructures de transport et de communication adaptées.

Comment ?

- Assurer l'insertion des zones d'activité dans le tissu local en travaillant sur leur accessibilité, leur qualité paysagère (pistes cyclables, transport en commun, très haut débit...).
- Renforcer la multimodalité dans le transport de marchandises et les déplacements des personnes.
- Étendre la signature Eiffel Énergie à l'ensemble des zones d'activités pour porter une stratégie de promotion économique.



Les Sablons à Millery



Le port de Frouard

Par exemple...

- Le développement du port de Frouard, au sein d'une plateforme multi-sites Lorraine (Illange-Metz-Frouard) sera un outil efficace du report de la route au ferré et à la navigation du transport de marchandises.
- Extension Nord du parc Eiffel Énergie - les Sablons à Millery, première implantation avec l'entreprise POMONA et ses 250 emplois.

ZOOM

L'obtention de la certification environnementale ISO 14001 des services et des équipements du Parc Eiffel Énergie en 2009 témoigne de la volonté de la Communauté de Communes de s'engager aux côtés des entreprises et des différents acteurs de son territoire pour limiter l'impact environnemental de ses activités.



Pour un territoire toujours plus attractif

"Une politique d'excellence au service de l'aménagement durable du Bassin de Pompey"

Aujourd'hui

Parallèlement à sa dynamique de développement économique, le Bassin de Pompey se réapproprie ses richesses paysagères et patrimoniales. La préservation des ressources et de l'environnement guide le développement urbain avec de nouvelles formes d'habitats (écoquartier, bâtiments HQE...) qui visent à économiser l'espace.

Pour conforter son image de vallée verte, à la croisée de Nancy, Metz, Pont-à-Mousson et Toul, le Bassin de Pompey se doit de rechercher l'excellence dans l'aménagement de son territoire.

Demain

Respecter les spécificités du Bassin et imaginer la ville de demain

Le Bassin de Pompey est constitué de villes, de villages, de vergers mais c'est aussi des plateaux, des forêts, des espaces naturels urbains, des cours d'eau qu'il convient de mettre en valeur dans le cadre de projets de développement de nouveaux quartiers : Croix des Hussards à Frouard, site Eiffel à Pompey, zone des Vergers à Champigneulle, Saint-Gobain à Liverdun... C'est aussi la prise en compte de la qualité environnementale dans l'aménagement du territoire.

Comment ?

- Favoriser la densification et lutter contre l'étalement urbain.
- Maintenir un développement harmonieux entre nouveaux quartiers et rénovations des plus anciens.
- Intégrer des zones naturelles et agricoles protégées dans les documents d'urbanisme qui régissent les règles de construction et d'aménagement.
- Promouvoir la nature en ville en favorisant l'accès aux espaces verts en milieu urbain.
- Préserver des trames verte et bleue afin de favoriser la circulation des espèces végétales et animales.

Par exemple...

- Saint-Gobain à Liverdun : un projet de reconversion de friche industrielle en écoquartier avec préservation du patrimoine, redynamisation du cœur de ville en lien avec la gare et les équipements publics.
- Croix des Hussards à Frouard : un futur écoquartier de 250 logements dans un souci de respect de l'environnement et de qualité de vie pour les futurs habitants..



Saint-Gobain à Liverdun : respect du patrimoine au cœur d'un projet urbain



La Croix des Hussards à Frouard

Demain

Améliorer l'accessibilité des équipements et services

Situé au carrefour des axes Nord-Sud (Metz-Nancy) et Est-Ouest (Nancy-Toul), le Bassin doit articuler les déplacements liés à l'activité commerciale, aux trajets domicile-travail et au transit de marchandises.

L'urbanisation en périphérie des villes a généré un usage prépondérant de l'automobile au détriment des autres modes de transport. Face à ce constat, il convient de faciliter l'accès des équipements et services et promouvoir de nouvelles formes de déplacements.

Comment ?

- Créer des pôles d'échange multimodaux associés aux grands projets urbains permettant une bonne correspondance entre train, bus et autres moyens de transport.
- Restructurer les réseaux de transports routiers permettant une meilleure desserte Est-Ouest du territoire.
- Conforter et assurer l'avenir des infrastructures logistiques multimodales pour le transport de marchandises (voie fluviale, voie routière, voie ferrée).
- Développer des solutions innovantes pour améliorer la performance des déplacements et des services : cadencements des services bus/TER, aménagements des pistes cyclables, services dématérialisés.

Par exemple...

- Réaliser les liaisons Frouard/Liverdun et Toul/Dieulouard pour améliorer les échanges Est-Ouest.
- L'application PSIT fournit une information géolocalisée en temps réel sur les transports en commun du Bassin de Pompey.
- Pôle d'échange multimodal urbain du Bassin de Pompey pour la mobilité de demain.



Le SIT - Service Intercommunal de Transport



TER Lorraine

ZOOM

Le Projet Intercommunal d'Aménagement et de Développement Durable (PIADD) définit pour le moyen et le long terme les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues sur le Bassin de Pompey, notamment en vue de veiller à une répartition équilibrée des activités, services et équipements, de préserver l'environnement et d'améliorer le cadre de vie.

Demain

Valoriser les atouts naturels

Fort de richesses naturelles exceptionnelles (massif de la Forêt de Haye, Espace Naturel Sensible de Bellefontaine, itinéraire des Boucles de la Moselle), le Bassin de Pompey met cet atout au service de son rayonnement local et régional.

Comment ?

- Mettre en œuvre un plan paysage qui marque l'engagement des collectivités dans la préservation et la valorisation de leurs atouts naturels et patrimoniaux.
- Valoriser des richesses patrimoniales et naturelles locales, notamment des villages.
- Renforcer l'image des "vallées vertes" (La Mauchère, l'Amezule, la Moselle) qui sont un atout touristique pour le territoire.
- Inscrire des sites naturels remarquables au sein d'un réseau de parcs métropolitains : boucles de la Moselle à Liverdun, le vallon de Bellefontaine à Champigneulle, la pelouse à Bouxières-aux-Dames, le site Spillmann à Lay-Saint-Christophe...

Par exemple :

- Aménager les berges de Liverdun dans le cadre de l'itinéraire des Boucles de la Moselle (espaces de loisirs, déplacement doux...).
- Reconquérir les coteaux notamment en préservant et développant les vergers.



La boucle de la Moselle de Liverdun

Demain

Soigner l'aménagement de tous les espaces publics

L'attractivité du territoire et la qualité d'accueil pour les entreprises et les nouveaux habitants doivent se décliner dans les aménagements urbains de proximité : le trottoir, l'arrêt de bus, la place publique... structurent les usages du quotidien et participent aux ambitions du Bassin de Pompey en matière de développement durable.

Comment ?

- Mobiliser les moyens nécessaires à la conception d'espaces publics partagés de qualité et concilier les différents usages et les différents modes de déplacement en concertation avec les habitants.
- Travailler à l'amélioration du paysage urbain en harmonisant équipements et mobilier urbain et en intégrant les espaces verts.
- Adapter l'espace public en fonction de sa vocation : entrées de ville, centre-villes et centre-bourgs, centres commerçants, abords des établissements scolaires...



Vallée verte de la Mauchère

Par exemple...

L'aménagement du quartier du village à Pompey intègre une nouvelle dimension qualitative avec pour objectifs de souligner le caractère urbain de l'espace public et d'améliorer le cadre de vie des habitants : pavés, parvis, nouveau mobilier urbain, containers enterrés, aménagement des arrêts de bus, etc.

Pour bien vivre le Bassin de Pompey au quotidien

"Des équipements et des services publics de qualité à l'échelle du bassin de vie"

Aujourd'hui

Complémentaire de l'aménagement urbain et du développement économique, l'accès aux services et aux équipements (écoles, crèches, gares, déchetterie...) constitue un élément essentiel de l'attractivité du territoire.



Piscine intercommunale

Demain

Favoriser l'égalité d'accès aux services publics

Le schéma d'équipements et de services doit permettre d'établir un état des lieux et d'identifier les besoins. Il prendra en compte les services de proximité et leur répartition géographique (salles des fêtes, terrains de foot...) et, à une échelle plus large, les équipements polarisants (piscines, théâtre...).

Comment ?

- Améliorer l'accès aux services (situation géographique, déplacements, accessibilité, services...).
- Mutualiser des équipements existants.
- Favoriser l'émergence d'équipements rayonnants et polarisants.

Par exemple...

- La structure multi-accueils de Champigneulle accueille depuis 2011 une vingtaine d'enfants au quotidien.
- Une réflexion est menée pour la création d'un pôle aqualudique et de bien-être.

Demain

Une offre de service reconnue à l'échelle de la métropole lorraine

La prise en compte des territoires proches du Bassin de Pompey est une nécessité pour évaluer les besoins réels en équipements et services. Il convient de repérer les équipements qui rayonnent au-delà du Bassin de Pompey et ceux qui, en dehors du territoire, répondent aux besoins des habitants. L'objectif est d'équilibrer l'offre, en cohérence avec les territoires voisins, dans les domaines de la culture, des loisirs, du tourisme, de la formation...

Comment ?

- Soutenir les manifestations culturelles et sportives d'envergure.
- Maintenir la qualité de l'offre des équipements de tourisme et de loisirs (piscines, haltes fluviales, office de tourisme...).
- Développer des équipements de formation supérieure, complémentaires aux équipements de formation existants.

Par exemple...

Le festival de marionnettes Géo Condé du théâtre Gérard Philipe participe au rayonnement de la communauté de communes bien au-delà de son territoire.



Festival Géo Condé, théâtre Gérard Philipe de Frouard

ZOOM

En fonction des besoins qui sont exprimés ou identifiés, de l'usage actuel et celui envisagé à moyen et long terme, le schéma d'équipements et de services permet de définir les équipements à adapter ou à créer prioritairement. C'est un outil qui permet d'avoir une vision globale sur l'organisation des services (répartition horaire, fréquentation par exemple) et ceux à créer.

Demain

Une offre de service de proximité équilibrée et de qualité

Le maillage des équipements locaux participe à l'attractivité du territoire pour de futurs résidents et assure le bien-être de sa population, toutes générations confondues.

Comment ?

- Développer l'offre liée à la petite enfance et au périscolaire en l'adaptant au territoire et aux usages de ses habitants.
- Créer une offre d'habitat et de services médico-sociaux conformes aux besoins des seniors.
- Accompagner la mise en réseau des équipements de proximité : médiathèques, écoles de musique, salles communales...
- Développer une politique nutrition-santé à destination de tous les publics mettant l'accent sur les produits locaux.

Par exemple...

- La maison intermédiaire à Faulx. À l'interface entre la maison individuelle et l'accueil collectif, des projets de logements intermédiaires destinés aux personnes âgées se développeront sur le bassin dans un souci de mixité sociale et d'aménagement des villes et villages.

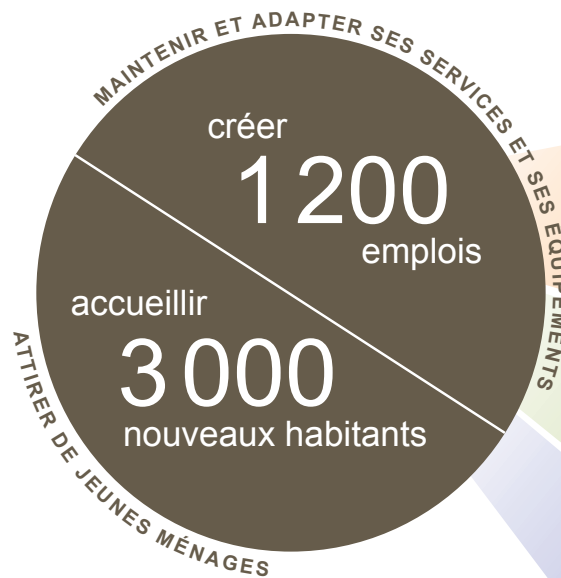
- Le Bassin de Pompey souhaite améliorer les repas avec des produits locaux frais et/ou bio locaux afin de sensibiliser toutes les générations aux qualités gustatives des produits. La création d'une cuisine centrale avec une production de 2000 repas par jour à destination des cantines, des maisons de retraite et des repas livrés à domicile répond à cet objectif. L'introduction de produits issus de filières courtes peut également être un levier de dynamisation de l'économie du territoire avec la remise en culture de certains produits, le développement d'exploitations existantes et aussi la réimplantation de maraîchage sur le Bassin ou à proximité.



Structure multi-accueil de Champigneulle

2 objectifs directeurs

3 stratégies de développement



**Pour créer des emplois
et accueillir de nouveaux habitants**
*"Une dynamique de développement
économique durable et diversifié"*

**Pour un territoire toujours
plus attractif**
*"Une politique d'excellence au service
de l'aménagement durable du Bassin
de Pompey"*

**Pour bien vivre le Bassin
de Pompey au quotidien**
*"Des équipements et des services
publics de qualité à l'échelle du bassin
de vie"*

Document d'Orientation Stratégique du Bassin de Pompey
un projet de territoire pour 2030

6 enjeux

1 Renforcer les fonctions de pôle urbain d'équilibre dans le Scot Sud 54 au sein du Pays du Val de Lorraine : **un territoire qui compte**

2 Créer une nouvelle urbanité territoriale dans les programmes d'aménagement, de développement et de mobilité : **un territoire d'équilibre**

6 Offrir une image durable renouvelée et rayonnante du territoire : **un territoire dynamique**

3 Encourager le désenclavement Est-Ouest et le désengorgement du sillon lorrain pour créer de nouvelles synergies de développement et de déplacement : **un carrefour d'échanges**

5 Porter une politique de l'habitat durable ambitieuse, garante de l'équilibre social et territorial : **un territoire attractif**

4 Déployer la démarche d'excellence territoriale au service du cadre de vie et d'une offre de services équitable et de qualité : **un territoire solidaire**



Glossaire

ARS

L'Agence Régionale de Santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans sa globalité, de la prévention aux soins et à l'accompagnement médico-social.

AGENDA 21

C'est un plan d'action pour le 21^{ème} siècle qui permet aux collectivités (villes, communautés de communes, écoles, entreprises, etc.) de mettre en place des actions concrètes et concertées avec les habitants en matière de développement durable.

CLS

Le Contrat Local de Santé est construit à partir d'un diagnostic participatif élaboré par l'ARS, le Bassin de Pompey et leurs partenaires. Il décrit la situation sanitaire, économique et sociale ainsi que l'offre en santé du territoire et permet la mise en œuvre concrète d'une démarche santé adaptée aux besoins des populations les plus vulnérables.

FISAC

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce est un dispositif destiné à soutenir les opérations de création, de soutien, de modernisation et d'adaptation du commerce, de l'artisanat et des services de proximité. L'objectif est de préserver ou développer un tissu d'entreprises, particulièrement en milieu rural.

OPAV

L'Opération Programmée d'Amélioration des Vergers permet aux collectivités une approche globale de la gestion des vergers du territoire : diagnostic, aides financières à l'achat, à la plantation, à la taille des arbres, formations à la greffe, recherche de variétés fruitières rustiques remarquables... dans le but de la préservation des paysages et la transmission des savoir-faire.

PDU

Le Plan de Déplacements Urbains détermine l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Tous les modes de transport sont concernés et la démarche vise à économiser l'énergie, à limiter les émissions de gaz à effet de serre et les impacts des déplacements.

PIAF

Le Programme Intercommunal d'Actions Foncières permet de constituer des réserves foncières pour des projets d'aménagement dans les domaines de l'économie et de l'habitat.

PEM

Le Pôle d'Échange Multimodal est un espace d'articulation des différents réseaux de transports (train, bus, vélo, voiture...).

PIADD

Le Plan Intercommunal d'Aménagement et de Développement Durable permet de déterminer des choix d'aménagement et de développement, à l'échelle du Bassin, pour conduire des projets solidaires et dans le respect du développement durable.

PLH

Le Programme Local de l'habitat est un document permettant d'établir un programme de production et d'amélioration de l'habitat sur 6 ans pour les 13 communes du territoire.

PLU

Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification et de réglementation d'urbanisme sur un territoire. Il doit être en cohérence avec les orientations d'aménagement des documents de programmation (PLH, PDU, SCOT, trames bleues et vertes, etc.).

SCOT

Le Schéma de COhérence Territoriale est un document de planification et d'aménagement pour assurer la cohérence des diverses politiques d'urbanisme mises en œuvre entre territoires voisins. Il sert de cadre de référence pour les différents documents de planification sectoriels (PLH, PDU) ou de documents d'urbanisme (PLU) ainsi que pour certaines opérations foncières d'aménagement.

SILLON LORRAIN

C'est un réseau d'agglomérations constitué des villes de Thionville-Metz-Nancy-Épinal pour la recherche d'un projet de développement solidaire, de complémentarités et d'accroissement de l'attractivité du territoire.

TRAME VERTE ET BLEUE

C'est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau pour que les espèces animales et végétales puissent assurer leur survie. Elles contribuent ainsi au maintien de la biodiversité par la création de continuités écologiques dans les projets d'aménagement du territoire.





l'avenir en tête

2030

Bassin de
Pompey
Communauté de communes

Communauté de Communes du Bassin de Pompey

rue des 4 Éléments - BP 60008 - 54340 Pompey

Tél. 03 83 49 81 81

www.bassinpompey.fr

